

L'Association des sinistrés du 15 juin fait appel à Corinne Lepage

JUSTICE L'ADS 15 et ses 260 adhérents touchés par les inondations ont choisi de régler leurs problèmes devant les tribunaux, avec le soutien de l'avocate écologiste

L'Association des sinistrés du 15 juin ne participera à aucune cérémonie commémorative officielle prévue mercredi prochain dans la Dracénie (1).

Et encore moins à celle qui se déroulera au rond-point du stade Léo-Lagrange. Son président, Khémissi Makabrou, explique pourquoi : « D'abord en tant qu'association, on n'a pas été convié. On n'y serait pas allé de toute façon, car pour nous, c'est du folklore. Un an après la catastrophe, rien n'a été nettoyé dans les rivières, à part quelques voitures et embâcles qui ont été enlevées. Vous avez vu ce que cela a failli donner dimanche dernier avec les fortes pluies qui sont tombées ».

Et de poursuivre avec amertume : « il n'y a, soi-di-

sant, pas d'argent alors que la communauté d'agglomération vient de débloquer près de deux millions d'euros pour remettre en état quatre stades de football. Et vous savez combien a coûté le mémorial du rond-point du stade Léo-Lagrange ? 200 000 euros ! Est-ce que vous ne croyez pas que l'on n'aurait pas pu mettre cet argent ailleurs ».

Une avocate efficace

D'autres questions interrogent aussi depuis longtemps le président de l'ADS 15 et les membres du bureau : « Pourquoi aucun dispositif n'a été mis en place pour prévenir la population ? Et pourquoi n'a-t-on pas respecté le plan du syndicat intercommunal d'aménagement de la Nar-

tuby qui préconisait, bien avant la catastrophe, l'entretien des berges ? »

Aujourd'hui pour obtenir des réponses et déterminer les responsabilités, ils ont décidé d'aller devant les tribunaux avec le soutien d'une avocate de choc, Corinne Lepage.

« On est allé la voir à Paris pour lui présenter notre dossier et elle a accepté de nous aider. Si nous avons contacté cette ancienne ministre de l'Environnement, c'est pour son efficacité dans les procès qui ont suivi la tempête Xynthia. Elle en a gagné 11 sur 12. Et puis on ne voulait pas prendre quelqu'un du Var ou du barreau de Draguignan, afin qu'il ne subisse pas de pressions » justifie ce choix Jean-Pierre Souza, le vice-président de l'ADS 15.

Deux propositions

La-députée européenne leur a soumis deux propositions d'action.

La première, collective, engagera l'association au



Le président Makabrou (à droite) et les membres du bureau sont bien décidés à aller jusqu'au bout.
(Photo B. D.)

pénal en se constituant partie civile. L'autre, individuelle, amènera devant le tribunal administratif, les adhérents qui ne trouveraient pas de solution à l'amiable leur dossier d'indemnisation, d'expropriation ou de vente de leur bien.

C'est pour cela que le président Makabrou avait be-

soin de leur accord, en les réunissant, vendredi soir, dans une des salles de l'hôtel Balladins de Trans-en-Provence.

« Nous sommes tous des sinistrés et des perdants, même si certains d'entre nous ont été indemnisés. Il faut aller jusqu'au bout » les a exhortés Marc Fiaschi, le secrétaire de l'ADS

15. À l'unanimité, tous ont décidé de se lancer dans la bataille juridique.

Du côté de la municipalité dracénoise, le maire Max Piselli, joint hier soir par téléphone, n'a pas souhaité faire de commentaire pour le moment. **B. D.**

1. Est prévu simplement le 15 juin, le dépôt d'une plaque sur la façade d'un sinistré domicilié à Trans-en-Provence.

« Spécial inondations »

Mercredi 15 juin, « Var-matin » vous propose une édition spéciale « Inondations, un an après ». Quarante-huit pages à ne pas manquer.